



PROCES VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE
DU 20 juin 2023

Le 20 juin 2023 à 19.30, dans la salle de la mairie de Vergisson, se sont réunis :

Le président de séance : Anne Brochette

Les membres du conseil municipal : Daniel BARRAUD, Nathalie CROIZAT, Anthony SAUMAIZE, Vivien SAUMAIZE, Didier VEILLITH, BICA Monique, Eve REY

Secrétaire de séance : Eve REY

Etaient absent(s) : Sylvain DAFFLON, Cécile REBILLARD, Charles Edouard DROUIN

Pouvoir(s) : Monique BICA, Nathalie CROIZAT

Quorum : la majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

N° 2023-27 ► Grand Site : validation du CCTP du marché public de prestations intellectuelles et plan d'actions

Dans le cadre du Grand Site de France de Solutré Pouilly Vergisson et après avoir présenté :

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du marché public de prestations intellectuelles ayant pour objet l'étude de fonctionnement et de gestion des déplacements et du stationnement dans le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson.
- Le plan d'actions 2020-2026,

Le conseil municipal valide l'ensemble des données des documents ainsi présentés.

POUR 8 + 2 POUVOIRS

N° 2023-28 ► Taxe d'aménagement

Suite aux dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts, le conseil municipal décide d'instituer la taxe d'aménagement et de fixer le taux à 1 % sur le territoire de VERGISSON.

POUR 8 + 2 POUVOIRS



N° 2023-29 ► SPA de Mâcon : adhésion

Madame le Maire rappelle l'adhésion renouvelée annuellement de la commune de Vergisson avec le refuge SPA de Serrières, l'Eden des 4 pattes, et explique que ce refuge SPA annonce qu'il connaît une situation financière critique. De ce fait, il n'est plus en mesure d'assurer le service de fourrière.

Sur proposition, le conseil municipal décide que le suivi du service fourrière sera assuré par le refuge SPA de Mâcon et autorise le maire à signer la convention fourrière 2023 pendant 1 année renouvelable par tacite reconduction.

POUR 8 + 2 POUVOIRS

N° 2023-30 ► Personnel communal : modification du tableau des effectifs au 01/07/2023

Considérant la nécessité de supprimer 1 emploi au grade d'agent de maîtrise et de créer 1 emploi au grade d'agent de maîtrise principal, le conseil municipal adopte le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/07/2023.

POUR 8 + 2 POUVOIRS

N° 2023-31 ► Acquisition de mobilier mairie / autorisation de remboursement

Suite à l'acquisition de mobilier d'occasion destinée pour la mairie, réalisée par Madame le Maire, le conseil municipal autorise le remboursement total de cette acquisition à Madame Anne BROCHETTE – Maire, sur présentation d'un justificatif.

POUR 8 + 2 POUVOIRS

PROCES VERBAL ARRETE A LA DATE DU 26 04 2023

Le Maire,

Anne BROCHETTE



Le secrétaire de séance,